

ANTHROOPEN

Le dictionnaire francophone d'anthropologie ancré dans le contemporain

FRANCOPHONIE

Pâquet, Martin

Chaire de recherche du Québec sur la situation démolinguistique et les politiques linguistiques, Université Laval

Date de publication : 2026-01-29

DOI : <https://doi.org/10.47854/735kre73>

[Voir d'autres entrées dans le dictionnaire](#)

Polysémique, le terme *francophonie* renvoie à des acceptations différentes selon le nombre et l'emploi de la majuscule (Traisnel 2015). Au singulier avec une minuscule – la *francophonie* –, il concerne l'ensemble de la communauté des peuples francophones, soit celle formée par les locuteurs usant du français dans leur vie quotidienne. Le pluriel tient compte des variantes linguistiques internes : le français parlé en France métropolitaine diffère de celui en usage au Congo, au Sénégal, au Québec, en Acadie, en Wallonie, en Suisse romande, au Cambodge ou à Madagascar. Il est donc question des *francophonies* pour les qualifier. Avec une majuscule, la *Francophonie* regroupe les institutions internationales – États souverains ou semi-souverains, régions autonomes, organisations – dont le français est à la fois la langue officielle et celle d'usage.

Le contexte d'énonciation influe pour déterminer la signification des termes *francophonie* et *francophone* et ce, dès leurs premières occurrences dans l'espace public. En effet, ces termes varient en sens et en portée du fait de la position d'autorité et de légitimité du locuteur, et du projet politique promu par celui-ci. Dès lors, ils se modulent selon les rapports de force entre des pôles visant une hégémonie normative : l'un se concevant comme une métropole culturelle et politique, les autres contestant cet ordre des choses. Dès lors, pour en comprendre la floraison des significations et la richesse de leurs interactions systémiques (Gillabert, Hauser et Journoud 2021), il importe de saisir l'évolution des termes *francophonie* et *francophone* dans une perspective multipolaire et plurilatérale.

La première mention des termes *francophone* et *francophonie* proviendrait de l'un de ses pôles contestataires. Elle aurait été produite en juin 1878 dans un commentaire sur la démographie en Belgique. Pour qualifier les Belges de langue néerlandaise en processus d'assimilation vers le français, Joseph Vinot, du *Journal de l'instruction publique* (1878 : 110) note que, « dans les provinces purement flamandes, le nombre des "francophones", dont on peut supposer qu'un prochain avenir fera plutôt

des Français que des Flamands, ne cesse de s'accroître pour diverses raisons dont la principale est le grand va-et vient d'émigration et d'immigration entre la Flandre flamande et les villes industrielles de la Flandre française ». L'usage de la catégorie de francophone demeure néanmoins rare au sein de l'administration belge. Au XIX^e siècle, les catégorisations étatiques en Belgique se veulent nettement assimilationnistes dans un souci d'homogénéisation des populations et en réaction au régime linguistique néerlandais imposé avant l'indépendance (Thuriault et Leclercq 1936). Dès lors, la pratique de gouvernement promeut le français comme référence vu son prestige (Witte et Van Velthoven 2010), bien que la constitution belge de 1831 consacre le libre choix en matière linguistique. Les recensements belges depuis 1846 n'adoptent donc pas cette catégorie décrivant un état passager et transitoire. Dans l'espace public et l'exercice des polémiques, la référence savante veut toutefois circonscrire les protagonistes. Pour mieux les distinguer des « flamingants », ces partisans de la limitation de l'influence française dans les Flandres de l'après-1945, le littéraire José Vial désigne sous le nom de francophones « des gens avertis, pondérés surtout », qui, « tout en connaissant le flamand, parlent presque exclusivement le français entre eux » (1948 : 82). L'établissement implicite d'une hiérarchisation linguistique fondée sur la possession d'un capital culturel n'est pas spécifique à la Belgique. C'est le cas notamment dans un autre pôle, celui d'Haïti, où le français est langue officielle depuis la Constitution de 1918 (Govain 2020) – et, à ce titre, langue des élites – et où le créole est la langue d'usage de la majorité de la population. Le linguiste Pradel Pompilus notait plus tard que, si des habitants de Port-au-Prince savent parler et lire le français, « on ne peut pas inférer que tous sont francophones » car « leur degré d'instruction est fort variable et, dans notre pays, au-dessous d'un certain niveau » (1961 : 19).

Relevant du vocabulaire issu des sciences sociales, les termes *francophone* et *francophonie* sont usités ailleurs. Au pôle du Canada français, ces termes établissent des distinguos affinant l'analyse dès la fin du XIX^e siècle. Ils possèdent d'abord une dimension descriptive. Ainsi, l'économiste Errol Bouchette (1906) en fait des sous-rubriques de sa catégorisation de la population agricole. L'historien et abbé Adélard Desrosiers (1911) s'en sert pour préciser les catégories démographiques relatives aux catholiques du Bas-Canada, tout comme le géographe Émile Miller (1920) au sujet des divers relevés statistiques de l'État et de la ville de Montréal. Parfois l'emploi rhétorique de ces termes acquiert une portée normative, en voulant fonder la généalogie, la primauté et la distinction. Au moment du tricentenaire de Québec, le ministre québécois Adélard Turgeon souligne que la toponymie des États-Unis rappelle, « par la francophonie des noms, que nos grands ancêtres ont passé par là » (*Paris-Canada* 1908 : 4). Pour l'abbé nationaliste Elphège Filiatrault (1905 : 180), « il y a un Canada francophone », mais non pas un Canada français, d'autant plus que celui-là « appartient à l'Empire britannique » et « n'appartient pas à la France, comme lui appartient le Congo français, par exemple ». Dans son portrait des systèmes d'enseignement, un autre historien et abbé, Lionel Groulx, estime que « les Acadiens forment des enclaves françaises en pays anglophones; ces problèmes pédagogiques ne pouvaient donc recevoir chez eux la même solution que dans le Québec, pays en grande majorité francophone » (1931 : 64).

Le pôle métropolitain obéit à une logique classificatoire plus intense. L'avènement de la Troisième République en France a des effets certains sur la

politique des langues et sur les catégorisations les soutenant. Sur un plan interne, les autorités françaises visent l'homogénéisation des populations sur le territoire de l'État. Elle se met en place en France métropolitaine grâce à des mesures de réduction des patois et langues régionales, qui est systématisée par l'instauration du système scolaire universel sous Jules Ferry et par le service militaire. Elle se prolonge aussi avec le projet colonial : les administrations françaises imposent l'usage du français dans leurs relations avec les colonisés. Sur un plan externe, il importe de réduire l'humiliation de la guerre franco-prussienne de 1870 qui s'est conclue par le renversement du Second Empire et l'annexion de l'Alsace-Lorraine. Aux fins de restaurer son prestige international dans la course à l'impérialisme, la politique extérieure de la France se dote d'un volet culturel proactif avec la diffusion des canons de la littérature hexagonale et la création des antennes de l'Alliance française (Barko 2000 ; Spaëth 2024). Dès 1883, l'Alliance française veut ainsi « associer les Français de France, les Français de l'étranger et, surtout, les étrangers francophiles et francophones à l'œuvre de propagation de notre langue » (Blancpain 1957 : 620). Convaincu de la supériorité de la civilisation française, le projet de la Troisième République dans sa composante politique coloniale comme dans celle de son rayonnement international, implique une légitimation préalable. Les catégories conceptuelles en donnent le soubassement.

Dans ce contexte, le géographe Onésime Reclus propose une définition savante de la francophonie et des francophones. Dans son ouvrage *France, Algérie et colonies* (1886 : 422), il considère « comme francophones tous ceux qui sont ou semblent destinés à rester ou à devenir des participants de notre langue ». La considération n'est pas seulement sur le plan de l'acquisition individuelle d'une langue. Le géographe estime que le français est « le lien social, la langue politique, la voie générale » (425) de ces locuteurs constituant une communauté. La francophonie se dessine alors sous les contours utopiques d'une civilisation de l'Universel (Klinkenberg 2017), le français remplissant ainsi la mission assignée naguère par Antoine de Rivarol, celle de « langue humaine » (Reclus 1904 : 7). Sous cette acception, l'acquisition du français anoblit le locuteur, puisqu'il le civilise.

Inscrite dans une politique de promotion impérialiste, la définition de Reclus adopte dans la première moitié du XX^e siècle une dimension normative légitimant l'autorité : la langue réunirait plus fermement autour du projet civilisationnel que ne le ferait la race. « Souhaitons avec Onésime Reclus », s'exclame le propagandiste Skyllax, « que tous les citoyens de la Métropole et des Colonies de quelque race qu'ils soient, forme un même peuple ayant notre langue comme langue commune, car l'unité de langage entraîne forcément l'union des volontés et des cœurs » (1931 : 5). En dépit de ces appels à l'universalisme civilisateur, l'usage de ces termes en France demeure essentiellement descriptif et cantonné aux cercles informés. Le politiste Paul Augustin-Normand (1947) distingue ainsi les éléments anglophone et francophone de la Province de Québec dans l'exercice de leurs droits politiques. Le militant gaulliste Claude Marcus (1954) qualifie également de francophones les membres de la minorité franco-américaine en Nouvelle-Angleterre.

Après la Deuxième Guerre mondiale, le contexte d'énonciation multipolaire se modifie considérablement sous le jeu de dynamiques agissant sur plusieurs plans. Sur le plan international, les Empires coloniaux s'effondrent. Avec l'émergence

d'intervenants multiples comme autant de nouveaux pôles, le mouvement des indépendances disqualifie le projet colonialiste hérité du XIX^e siècle. De plus, les migrations augmentent leur volume et se déplacent sur de plus grandes distances, du fait de l'amélioration des moyens de transport. Les communications de masse nervurent plus étroitement la planète, assurant des échanges culturels diversifiés et un réseautage effervescent. Le développement du capitalisme international favorise les primats de la *Lex Mercatoria* et du libéralisme individuel dans les rapports sociaux. Depuis 1945, un système juridique supranational se met en place, en s'appuyant sur un dispositif normatif de conventions, d'accords et d'ententes engageant les États. Toutes ces mutations planétaires influent sur le plan interne des sociétés, en systématisant – de manière paradoxale – les politiques d'homogénéisation des populations et de la reconnaissance des différences.

Ces dynamiques animant le contexte d'énonciation multipolaire se conjuguent pour accorder des significations nouvelles au projet politique de la francophonie et à la catégorie de francophone. Trois dynamiques particulières influent avec plus de vigueur, car elles ressortissent à l'établissement de rapports de force qui modulent les références normatives à la francophonie et aux francophones : le réseautage international issu de l'expansion des champs du savoir scientifique, l'aménagement linguistique interne aux communautés politiques et les stratégies géopolitiques globales à la suite de l'effondrement des empires coloniaux.

Après 1945, les sciences humaines et sociales comme outils de compréhension du monde physique et moyens d'émancipation individuelle et collective, connaissent un essor considérable. Celui-ci s'appuie sur des institutions majeures : les universités participent puissamment à la démocratisation du savoir, les regroupements savants dans la société civile croissent et foisonnent, les États renouvellent leurs politiques en matière d'éducation et de culture, des instances internationales telles que l'UNESCO encadrent *urbi et orbi* la production et la diffusion des connaissances.

Au sein de cet essor impulsant la dynamique des champs du savoir scientifique, une idée se développe, celle « que la langue, outil de rayonnement, de résistance et/ou d'émancipation, pourrait être vectrice de collaborations dans plusieurs domaines » (Gillabert, Hauser et Journoud 2021 : 6). Elle se manifeste dans l'institutionnalisation d'une sociabilité savante internationale : l'Association internationale des sociologues de langue française en 1958, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française – maintenant Agence universitaire de la Francophonie – en 1961, la Fédération internationale des professeurs de français en 1969, et plusieurs autres (Léger 1962 ; Farandjis 2004 ; Singaravélou 2006). Ce réseautage international fait partie d'un dispositif normatif qui définit les contenus de la francophonie et le statut de francophone. Ces normes définitionnelles ne sont pas acceptées par tous. Traduisant les rapports de force entre agents, elles font l'objet depuis les années 1960 de débats fréquents afin d'établir des consensus. Les champs du savoir scientifique sont ainsi le théâtre de l'éclatement sporadique d'ardentes polémiques sur la qualité de la langue en termes de pureté, les usages variés et la capacité assimilatrice du français – en particulier en situations de diglossie et de multilinguisme.

L'idée de collaboration émerge également des définsseurs de situation, dont les conceptions d'une francophonie et de ses pôles tiennent lieu de programmes. Dans le sillage de la décolonisation en Afrique, la revue *Esprit* donne le ton en 1962 en s'appropriant l'intention universaliste métropolitaine. Pour le président sénégalais Léopold Sédar Senghor, « la Francophonie, c'est cet Humanisme intégral, qui se tisse autour de la terre : cette symbiose des "énergies dormantes" de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur complémentaire » (1962 : 844). Bien que les principales communautés francophones du monde « n'acceptent plus que la lumière vienne exclusivement de Paris », le journaliste québécois Jean-Marc Léger estime toutefois que « nous avons, dans notre commun intérêt et tout autant dans l'intérêt du monde, qui a besoin d'une réalité française puissante et rayonnante, nous avons à édifier une véritable communauté des francophones » (1962 : 568-569). Exprimée à l'origine par Senghor et Léger, l'ambiguïté entretenue entre idéal universaliste et reconnaissance de la diversité demeure encore latente de nos jours dans les conceptions d'une francophonie « communauté de communautés » (Traisnel 2015), et ce, peu importe son échelle d'observation (Léger 1987 ; Lavodrama 2007 ; Phan 2010).

La dynamique de l'aménagement linguistique interne joue ensuite. Au sortir des années 1950, la gestion du pluralisme des sociétés est un enjeu crucial pour les États, puisqu'elle questionne l'ordre public et la paix civile. Les nouveaux États qui viennent d'accéder à l'indépendance connaissent de profonds clivages, à la fois socioéconomiques et culturels, qui se manifestent dans un cadre de plurilinguisme. Par leur potentiel de désordre, ces clivages menacent la formation du lien civique et le maintien de l'autorité politique, une autorité souvent récente dont la légitimité reste à s'imposer : c'est le cas en Afrique et en Asie. Il en va de même sur le territoire d'États plus anciens, où les disparités socioéconomiques reposent souvent sur les divisions ethnolinguistiques (Martel et Pâquet 2010 ; Witte et Velthoven 2010 ; Cotelli-Kureth 2015) : on le constate au Canada, au Québec et en Acadie, en Belgique et en Suisse. Par crainte de la violence – circonscrite ou étendue, de basse ou de haute intensité – et par volonté de réduire les mouvements sécessionnistes, les autorités étatiques adoptent une gamme de moyens relevant de l'aménagement linguistique. Le recours au savoir savant tiré de la sociodémographie et de la linguistique, en particulier la catégorisation relative aux francophones, atténue les tensions, par la neutralité apparente et le détachement émotif de sa terminologie. Il offre un nouveau cadre interprétatif et normatif.

Les responsables politiques fondent leurs décisions sur des enquêtes préalables qui sont souvent comparatives et internationales. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada, dite Commission Laurendeau-Dunton, en présente un cas paradigmique (Lapointe-Gagnon 2018). Puisque « une même langue [peut] recouvrir d'importantes différences culturelles » (Canada 1968 : xxvii), la Commission dissocie la langue de la culture et, ce faisant, veut diminuer le potentiel polémique de cet enjeu. L'exemple pionnier de l'enquête canadienne est repris un peu partout dans les États multilingues à partir de la fin des années 1960. Ces enquêtes fournissent l'argumentaire justifiant les nombreuses lois et règlementations relatives à l'aménagement linguistique (Leclerc 2025). Émanant de la souveraineté étatique, les lois et les règlementations rencontrent souvent des résistances de la part des citoyens, qui sont soucieux des effets engendrés par le

partage d'une langue sur leur promotion socioéconomique et leur épanouissement culturel. De termes jugés neutres au moment de l'adoption des mesures d'aménagement linguistique, *francophonie* et *francophone*, peuvent acquérir une portée litigieuse si les locuteurs du français sont perçus comme bénéficiaires d'un privilège indu de la part des autorités étatiques. Les oppositions à la Loi sur les langues officielles au Canada ou aux lois linguistiques québécoises ont ainsi mené à des contestations devant les tribunaux (Martel et Pâquet 2010) ; les recensements portant sur la langue sont abolis en Belgique depuis 1961 afin de préserver les frontières des communautés et des régions (Witte et Velthoven 2010) ; la scolarisation en français n'est plus obligatoire au Rwanda depuis 2008, étant donné la promotion de l'anglais par l'État (Ntakirutimana 2010).

Enfin, une dynamique animant les rapports de force relatifs à la francophonie relève des stratégies géopolitiques dans une perspective multipolaire. Le contexte après-1945 influe fortement sur la redéfinition de ces stratégies (Reutner 2015). Les décennies de la seconde moitié du XX^e siècle sont marquées par la guerre froide entre les superpuissances, par la construction des États nations qui poursuivent des intérêts de consolidation interne, et par la restructuration des relations coloniales – qui prennent désormais la forme du néo-colonialisme. Ce contexte global favorise notamment la mise en place de stratégies de *soft power*, qui s'appuient sur les initiatives de développement international, les conceptions valorisées de la démocratie occidentale ainsi que de la modernité scientifique et culturelle. Dans le cas de l'espace francophone, le contexte global est aussi porteur de menaces potentielles : la concurrence de modèles politiques comme ceux des régimes communistes, et celle d'autres langues vernaculaires telles que l'anglais ou les autres langues nationales, incitent les locuteurs du français à regrouper leurs effectifs pour s'assurer d'un rapport de force favorable.

En matière de francophonie, les stratégies de *soft power* poursuivent des objectifs variés selon les différents acteurs étatiques et institutionnels, sur des échelles tout aussi variables. À la suite de l'effondrement de leurs empires coloniaux, la France et la Belgique doivent redéfinir leurs relations avec leurs anciennes colonies : la diplomatie culturelle et la promotion du français comme langue vernaculaire mondiale (Lavenir 1962) deviennent des instruments de cette redéfinition. De leur côté, à la suite de la décolonisation, les nouveaux États indépendants d'Afrique et d'Asie doivent acquérir une reconnaissance qui leur permette de participer pleinement au chœur des nations (Diagne et al. 1966). Le partage d'une langue de prestige est un instrument valorisé pour l'obtention de cette reconnaissance. Enfin, afin d'exercer leur souveraineté dans les cadres de leurs compétences respectives, certains États – comme le Québec – et régions autonomes – comme la Fédération Wallonie-Bruxelles – veulent affirmer leur identité politique (Léger 1987 ; Farandjis 2004). Il en va de leur intérêt de nouer des relations sur le plan international. Ce faisant, les différents acteurs étatiques et institutionnels conçoivent l'espace francophone comme une scène où peuvent se déployer leurs stratégies d'alliance, de rivalité et de neutralité.

Dans un premier temps, les promoteurs de la francophonie vont se doter d'un réseau international d'institutions, d'une *Francophonie* – la majuscule s'impose ici. Avant les années 1960, plusieurs organisations reconnaissent le français comme langue officielle et langue d'usage (Reutner 2015) : tel est le cas notamment du Comité

international olympique dès 1894, et de l'Organisation des Nations unies depuis 1945. Après la Deuxième Guerre mondiale, ce réseau institutionnel se développe d'emblée dans le domaine de la coopération en matière d'enseignement et de recherche : les besoins se font nombreux dans les nouveaux États indépendants afin de former des citoyens et d'assurer le développement humain. Les coopérants proviennent des anciennes métropoles mais aussi d'autres pôles de la francophonie, comme le Québec et Haïti (Govain 2020). Afin de coordonner les efforts, la Conférence des ministres de l'Éducation est mise sur pied en 1960. Elle est suivie de l'Agence de coopération culturelle et technique, créée en 1970 à Niamey au Niger (Farandjis 2004 ; Traisnel 2015). Si le mouvement d'institutionnalisation connaît un ralentissement au cours de la décennie 1970, la Francophonie retrouve un nouvel élan avec l'instauration des Sommets des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Initiés à partir de 1986, les Sommets de la Francophonie constituent une instance singulière sur le plan diplomatique car, au-delà de leur mission en matière culturelle, ils regroupent des entités aux compétences variées, dont la francophonie est variable : des États souverains et semi-souverains francophones ou multilingues ainsi que des régions autonomes comme membres de plein droit ; ainsi que des membres associés et observateurs provenant de pays où le français est parlé par peu de locuteurs. Tenu à Villers-Cotterêts en 2024, le XIX^e Sommet a ainsi réuni 56 membres de plein droit – de l'Albanie et de l'Arménie au Togo et au Viêt-Nam en passant par le Laos, le Liban et le Nouveau-Brunswick –, cinq membres associés dont le Kosovo, le Qatar et la Serbie, ainsi que 32 observateurs dont l'Angola, le Chili, la Louisiane, l'Ontario et l'Ukraine. Ce caractère hétéroclite se retrouve également dans l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), fondée en 2005.

Dans un second temps, la nature composite de la Francophonie accentue les tensions issues des rapports de force multipolaires. Chaque membre poursuit des intérêts internes et internationaux qui lui sont propres. Ainsi, malgré son statut officiel, le français est souvent une langue seconde dont l'usage entre en concurrence avec d'autres langues, notamment en Afrique, et dont la forme peut se modifier (Bougma et Marcoux 2022 ; Ntakirutimana 2020). Chaque membre entretient également des contentieux avec d'autres, en particulier ceux issus de la colonisation et de ses séquelles. En dépit du fait que le français est l'une des langues de l'administration, l'Algérie ne fait pas partie de la Francophonie. Trois États fondateurs – le Niger, le Mali et le Burkina Faso – quittent l'OIF en 2025 pour protester contre le modèle néocolonial de la Françafrique promu par les divers gouvernements de la République française. L'évolution des intérêts de la Francophonie porte en elle un potentiel litigieux, entre autres avec les enjeux des droits de la personne ainsi que des développements durable et économique. Enfin, la mission constitutive fondée sur la diversité culturelle demeure source de malentendus. Si elle fait l'objet d'une défense vigoureuse devant l'hégémonie culturelle à la fois anglophone et américaine (Phan 2010), elle cherche aussi à réguler sans réduire les inégalités, « en adaptant un système fondamentalement inégalitaire à la réalité culturelle du monde globalisé » (Klinkenberg 2017 : 36).

Somme toute, dans toutes leurs acceptations et dans la pluralité de leurs contextes d'énonciation, les termes *francophonie*, *francophonies* et *Francophonie* traduisent leur dimension proprement politique. Par-delà la réalité empirique des rapports de force en présence et les dynamiques culturelles multipolaires, elles

expriment pleinement, pour les locuteurs, la gestion des divisions du social et la projection dans un futur pensable.

Références

Augustin-Normand, P., 1947, « Comment mettre fin à l'anarchie internationale », *Académie de marine (France), Communications et mémoires*.

Barko, I., 2000, « L'Alliance française : les années Foncin (1883-1914). Contexte, naissance, mutations », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 25, <http://journals.openedition.org/dhfles/2948>

Blancpain, M., 1957, « La langue française hors de France », *Revue des deux mondes*, 15 avril.

Bougma, M. et R. Marcoux, 2022, *Portrait démolinguistique de quelques grandes villes d'Afrique subsaharienne et du Maghreb. Un plurilinguisme dominant*, Québec, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone.

Bouchette, E., 1906, *L'indépendance économique du Canada français*, Arthabaska, Compagnie d'imprimerie d'Arthabaskaville.

Canada, Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1968, *Rapport*, Livre 1, *Introduction générale. Les langues officielles*, Ottawa.

Cotelli-Kureth, S., 2015, *Question jurassienne et idéologies langagières*, Neuchâtel, Éditions Alphil-Presses universitaires suisses.

Desrosiers, A., 1911, *La race française en Amérique*, Montréal, Beauchemin.

Diagne P., M. Ligny, S.-M. Eno-Belinga, I. Kala-Lobé et I. Kake, 1966, « Palabre. Caractère humain de la francophonie », *Présence africaine*, 60.

Farandjis, S., 2004, « Repères dans l'histoire de la Francophonie », *Hermès*, 3(40) : 49-53, <https://doi.org/10.4267/2042/9498>

Filiatral, E., 1905, « Notre nationalité », *La Vérité*, 16 décembre : 25-23.

Gillabert, M., C. Hauser et P. Journoud (dir.), 2021, *Relations internationales*, 4 (188), numéro thématique « La francophonie (I). La construction d'un espace transnational, de la colonisation à nos jours », <https://shs.cairn.info/revue-relations-internationales-2021-4?lang=fr>

Govain, R., 2020, « Le français haïtien et la contribution d'Haïti au fait francophone », *Revue internationale des francophonies*, 7, <https://publications-prarial.fr/rif/index.php?id=1041>

Groulx, L., 1931, *L'enseignement français au Canada*, tome 2, *Les écoles des minorités*, Montréal, Librairie d'Action canadienne-française limitée.

Koudé, R.K., 2025, « Le Mali, le Niger et le Burkina Faso quittent la Francophonie : rupture définitive ou crise passagère ? », *Conflits*, 25 avril, <https://www.revueconflits.com/le-mali-le-niger-et-le-burkina-faso-quittent-la-francophonie-rupture-definitive-ou-crise-passagere/>

Klinkenberg, J.-M., 2017, « La francophonie comme idéologie. Mythes et réalités d'un discours sur la diversité culturelle », *Revue de l'Université de Moncton*, 48(1) : 11-39, <https://doi.org/10.7202/1043559ar>

Lapointe-Gagnon, V., 2018, *Panser le Canada. Une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton*, Montréal, Boréal.

Lavenir, H., 1962, « Un instrument européen », *Esprit*, (311), novembre.

Lavodrama, P., 2007, « Senghor et la réinvention du concept de francophonie », *Les Temps modernes*, 4(645-646) : 178-236, <https://doi.org/10.3917/ltm.645.0178>

Leclerc, J., 2025-, *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord, <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/>

Léger, J.-M., 1987, *La francophonie: grand dessein, grande ambiguïté*, Montréal, Hurtubise H.M.H.

—, 1962, « Une responsabilité commune », *Esprit*, (311), novembre.

Marcus, C., 1954, « Franco-Américanie », *Le droit de vivre*, novembre.

Martel, M. et M. Pâquet, 2010, *Langue et politique au Canada et au Québec, une synthèse historique*, Montréal, Boréal.

Miller, E., 1920, *Les Armoiries de Montréal*, Montréal, Adjutor Ménard.

Ntakirutimana, E., 2020, « Le français en Afrique », in M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Paris, Éditions des archives contemporaines.

Ntakirutimana, E., 2010, « Le français au Rwanda », *Le Français en Afrique. Revue du réseau des observatoires du français contemporain en Afrique*, (25) : 19-31, https://liseo.france-education-international.fr/index.php?lvl=notice_display&id=31117

Phan, T.T.H., 2010, « Les défis de la diversité culturelle et linguistique en francophonie », *Géoéconomie*, 55(4) : 57-70, <https://shs.cairn.info/revue-geoeconomie-2010-4-page-57?lang=fr>

Pompilus, P., 1961, *La langue française en Haïti*, Paris, Institut des Hautes études de l'Amérique latine.

Reclus, O., 1904, *Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique. Où renaître? Et comment durer?* Paris, Librairie universelle.

—, 1886, *France, Algérie et colonies*, Paris, Hachette.

Reutner, U., 2015, « Aménagement linguistique et défense institutionnalisée de la langue : Francophonie », in C. Polzin-Haumann et W. Schweickard (dir.), *Manuel de linguistique française*, Berlin et Boston, Walter de Gruyter GmbH : 171-195.

Senghor, L. S., 1962, « Le français, langue de culture », *Esprit*, (311), novembre.

Singaravélou, P., 2006, « Aux origines du tissu associatif savant francophone. Les sociétés savantes nationales et internationales » in S. Guillaume (dir.), *Les Associations dans la francophonie*, Bordeaux, Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine : 23-25.

Syllax, 1931, « Les colonies et l'expansion de la langue française », *La Gazette coloniale: politique et économique*, 19 février.

Spaëth, V., 2024, « L'Alliance française (1860-1883). L'école et le français en partage, des horizons politiques différents », in J.-L. Le Cam et E. Le Pipet (dir.), *L'école et les langues dans les espaces en situation de partage linguistique. Approche historique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, <https://doi.org/10.4000/12u3d>

Thuriault, L. et A. Leclercq, 1936, « La Belgique inconsciente et organisée », *Esprit*, 4(41) : 681-684, <https://www.jstor.org/stable/24561546>

Traisnel, C., 2015, « La Francophonie, entre langue partagée et espace de négociation politique », *Hermès*, 1(71) : 122-129, <https://shs.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2015-1-page-122?lang=fr>

Turgeon, A., 1908, « Au monument Champlain », *Paris-Canada*, 15 août : 3-4.

Vial, J., 1948, « Explication du francophone : pourquoi y a-t-il, en Flandre, des écrivains français ? », *Épîtres*, mars.

Vinot, J., 1878, « Bulletins », *Journal de l'instruction publique*, 22(6-7).

Witte, E. et H. Velthoven, 2010, *Les querelles linguistiques en Belgique : le point de vue historique*, Bruxelles, Le Cri.